



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 24432

Texte de la question

M. Jean-Marc Nesme attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur le problème mis en évidence par les médecins urgentistes relatif à la fermeture de lits prévue pour cet été. Ces professionnels de santé estiment que les précautions à prendre en cas d'une éventuelle canicule ne permettent pas de prévoir un nombre aussi important de fermeture de lits pendant la période estivale. Il souhaite être tenu informé de ce qu'elle envisage de mettre en place pour garantir une meilleure sécurité sanitaire notamment pour les personnes âgées dépendantes.

Texte de la réponse

L'organisation des établissements de santé en période estivale de congés doit faire l'objet d'une réflexion anticipée et coordonnée au plan régional et au sein de chaque territoire de santé. Tous les établissements de santé publics et privés sont concernés. Plusieurs instructions ont été délivrées aux directeurs d'agence régionale de l'hospitalisation (ARH) par la direction générale de la santé (DGS) et par la direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins (DHOS) au cours du mois de juin 2008. Tout d'abord, ils doivent s'assurer que l'organisation est efficiente et que le suivi de la disponibilité des lits et de la programmation de capacités d'hospitalisation est coordonné dans le cadre du dispositif de veille et d'alerte régional. Ensuite ils doivent veiller à ce que les capacités d'hospitalisation de certaines disciplines soient maintenues : les services de médecine polyvalente pour l'aval des urgences notamment dans les grandes agglomérations, les unités de soins intensifs et de soins continus, les services de grands brûlés, les services de réanimation adulte, pédiatrique et néonatale. Enfin, l'accueil des personnes âgées constituant une des priorités en situation de canicule, il leur est demandé de maintenir au maximum les capacités d'hospitalisation en court séjour gériatrique, en soins de suite et de réadaptation (SSR) et de renforcer les partenariats habituels avec les services de gériatrie et les établissements médico-sociaux et sociaux. La mobilisation des réseaux de prise en charge des personnes âgées et des centres locaux d'information et de coordination (CLIC) sur chaque territoire de santé fait également partie de leurs missions dans le cadre de la préparation à une éventuelle canicule.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Nesme](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 24432

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4617

Réponse publiée le : 7 octobre 2008, page 8653